

PAR SDÉ

Laval, le 2 décembre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Objet: Demande d'approbation des modifications au Code de conduite du Transporteur
Observations de l'AHQ-ARQ (Code de conduite)
Dossier R-4049-2018
N/D: 4503-38

Chère consœur,

Dans sa décision D-2020-155 rendue le 20 novembre 2020 (A-0041), la Régie demandait à Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur"), de déposer ses observations le 27 novembre 2020 sur le sujet de l'incorporation de l'article 4.10.1 au Code de conduite. Elle demandait aussi aux intervenants de déposer leurs observations pour le 2 décembre 2020.

L'AHQ-ARQ a pris connaissance des observations déposées par le Transporteur le 27 novembre 2020 (B-0085) et elle constate que ce dernier n'a pas apporté d'élément nouveau qui amènerait l'AHQ-ARQ à modifier sa position sur ce sujet, tel que déjà présentée à la section 2, aux pages 7 à 9 de son mémoire (C-AHQ-ARQ-0023).

Ainsi, l'AHQ-ARQ demeure en accord avec le libellé et l'inclusion de ce nouvel article 4.10.1 au Code de conduite.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

731289

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca